

M. ADSHEAD: Mon honorable ami expose-t-il l'opinion que le Canada n'aura jamais voix au chapitre en ce qui regarde la guerre?

L'hon. M. GUTHRIE: Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que notre déclaration ne serait pas sur la même base que celle de la Grande-Bretagne.

On a beaucoup parlé du droit dont nous ne jouissons pas maintenant d'amender notre propre Constitution. J'avoue n'avoir aucune opinion bien définie à cet égard. Il serait bon, je pense, que ce pouvoir fût donné à notre pays. C'est un pouvoir ou un privilège dont bénéficient aujourd'hui presque toutes les colonies autonomes. Je ne veux pas dire par là que je consentirais à ce que cette prérogative d'amender notre Constitution fût accordée à ce Parlement seul. Mais, le pouvoir d'amender cette constitution devrait être donné à ce Parlement et aux neuf législatures provinciales. Toutefois, dans les circonstances, nous ne souffrons d'aucun désavantage sous ce rapport. Je suis absolument satisfait, et mon opinion a été confirmée par des conversations avec des hommes tels que M. Baldwin et autres: en aucun temps où le Parlement et les assemblées législatives des provinces s'entendront et demanderont un amendement de notre loi constitutionnelle, le parlement britannique n'hésitera pas à faire droit à notre demande. Mais, d'abord, il faut nous entendre sur ce que nous voulons, et dès que nous tomberons d'accord et présenterons convenablement notre requête au parlement anglais, elle sera accordée. Nous ne souffrons donc, à l'heure actuelle, d'aucun désavantage à ce point de vue. Le difficile, c'est de nous entendre.

Nous espérons beaucoup de la conférence tenue l'automne dernier entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Nous comptons qu'elle sera suivie de résultats sérieux, mais mon avis est que parmi les délégués il y a simplement eu unanimité à ne pas s'entendre sur les principales questions qu'ils avaient été invités à examiner. Assurément, à en juger par ce que je lis du compte rendu, on n'en est arrivé à aucune entente sur la réforme sénatoriale, et il semble en être de même relativement à la question des modifications à apporter à la Constitution. Je n'en doute pas, cet échange de vues entre des hommes marquants est toujours productif de résultats avantageux, mais je ne crois pas que la conférence ait abouti à autre chose qu'à un simple échange d'opinions. Il n'en est résulté rien de pratique, rien d'importance, à tout événement. Je prétends, comme je l'ai toujours soutenu, que nous n'éprouvons aucun

[L'hon. M. Guthrie.]

inconvenient ou désavantage de ce que, en ce pays, nous ne soyons pas autorisés à modifier notre propre Constitution. Je souhaiterais voir le Canada jouir de cette prérogative par l'intermédiaire du Parlement et des diverses législatures provinciales. Quant à savoir si cela nous serait avantageux ou non, c'est ce que je ne saurais dire, mais je crois qu'en Grande-Bretagne, la question est réglée au point de vue constitutionnel, que tout ce que le Parlement canadien, du consentement des législatures du Dominion, demanderait au sujet de notre loi organique, constituerait un ajout à la loi.

M. CAHAN: C'est le principe qui est d'application à l'heure actuelle.

L'hon. M. GUTHRIE: C'est le principe d'application à l'heure actuelle, et c'est aussi celui qui prévaudra de tout temps. Pour cette raison, je ne m'en préoccupe guère, même si le ministre de la Justice (l'hon. M. Lapointe) semble tenir assez fortement à l'idée que nous devrions avoir le droit de modifier notre propre Constitution. Mais je sais également que nombre de ces compatriotes de la province de Québec, y compris le premier ministre de cette province, sont d'avis tout à fait contraire à celui du ministre de la Justice sur cette question. Ils sont on ne peut plus satisfaits de s'en tenir à la loi de l'Amérique britannique du nord sous sa forme actuelle, et je suis aussi de cet avis; je ne demande qu'à m'y conformer de la même façon.

Je ne tiens pas à violer le nouveau règlement et pour cette raison, je reprends mon siège.

M. L. P. BANCROFT (Selkirk): En prenant la parole, monsieur l'Orateur, pour participer à ce débat, je désire d'abord féliciter mon honorable ami de Hants-King (M. Ilsley) au sujet de l'excellent discours qu'il a prononcé en proposant l'adresse en réponse au discours du trône. Son discours m'a tout spécialement intéressé parce que l'honorable député représente mon propre comté natal de Hants, et je crois me faire l'interprète de cette Chambre en disant que les citoyens de King et Hants ont tout lieu d'être fiers de leur représentant aux Communes.

Il est une partie de son discours qui revêt un intérêt spécial pour les gens de l'Ouest; je veux parler de l'allusion à la remise des ressources naturelles. A mes yeux, lorsque, dans le discours vraiment remarquable qu'il a prononcé cet après-midi, le premier ministre a annoncé que le Gouvernement était disposé à rendre ces ressources naturelles aux provinces des prairies et en même temps à continuer